

13 JAN. 2012



Monsieur Jacques PELISSARD
Président
Association des Maires de France
41, quai d'Orsay
75343 PARIS

**Direction générale
des médias
et des industries
culturelles**

Service du Livre et de la Lecture
Département de l'édition
et de la librairie

Affaire suivie par
Patrice Locmant

Poste
01.40.15.75.06
Référence

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15
Télécopie 01 40 15

patrice.locmant@culture.gouv.fr

Monsieur le Président,

Les labels de Librairie indépendante de Référence (LiR) et de Librairie de Référence (LR) constituent un dispositif mis en place à l'initiative du ministère de la culture et de la communication et destiné à soutenir et valoriser le travail de sélection, de conseil et d'animation réalisé par des librairies de qualité qui participent, par leur engagement en faveur de la diffusion du livre, à l'aménagement et à l'animation culturelle des territoires. Cette mesure vise en particulier à maintenir un réseau de librairies de qualité dense et diversifié dans le centre des grandes villes comme dans les zones rurales, ou encore dans les petites et moyennes communes.

Institué en 2009, ce dispositif a été élargi en 2011 par le décret n°2011-993 du 23 août 2011 relatif au label de librairie de référence (LR) et au label de librairie indépendante de référence (LiR), qui a ainsi permis d'accorder un label à des établissements qui y étaient jusqu'alors inéligibles, bien qu'ils constituent indéniablement des commerces culturels de référence.

Conformément aux dispositions de ce décret, la commission composée de professionnels du secteur du livre et de représentants de l'État et des collectivités locales s'est réunie au Centre national du livre le 22 novembre dernier pour examiner et émettre un avis sur les demandes de label déposées par 59 librairies.

À l'issue de cette commission et au vu du rapport établi par le président du CNL, le Ministre de la culture et de la communication a attribué, le 30 décembre 2011, à 24 établissements le label de Librairie de Référence valable pour une durée de trois ans. Cette nouvelle campagne de labellisation porte donc à 538 le nombre des librairies labellisées par le ministère de la culture et de la communication depuis 2009 sur l'ensemble du territoire et je vous prie de trouver ci-joint la liste des établissements nouvellement distingués.

J'attire toutefois votre attention sur le fait que la possibilité d'exonération, par les collectivités locales, des cotisations qui composent la contribution économique territoriale (CET) prévue au II de l'article 1464-I du code général des impôts reste réservée aux seuls établissements disposant du label de Librairie indépendante de Référence (LiR). Par conséquent, elle ne s'applique pas aux 24 établissements labellisés Librairie de Référence par le Ministre le 30 décembre 2011, ce dont je vous invite à informer les élus des collectivités concernées.

.../...

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas GEORGES

Directeur chargé du livre et de la lecture

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

**Décision du 30 décembre 2011
portant attribution du label de librairie de référence**

NOR : MCCE1133863S

Le ministre de la culture et de la communication, sur le rapport du président du Centre national du livre,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1464-1 ;

Vu le décret n° 2011-993 du 23 août 2011 relatif au label de librairie de référence et au label de librairie indépendante de référence ;

Vu l'avis de la Commission instituée à l'article 4 du décret n° 2011-993 du 23 août 2011 en date du 22 novembre 2011,

Décide

Article 1^{er}

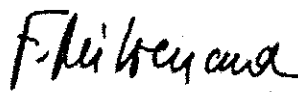
Le label de librairie de référence est attribué, conformément à l'article 3 du décret du 23 août 2011 susvisé, aux établissements de librairie dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 30 décembre 2011.

Le ministre de la culture et de la communication



Frédéric MITTERRAND

LIBRAIRIE DE REFERENCE

LISTE DES ETABLISSEMENTS LABELLISES EN 2011

REGION	DEPARTEMENT	VILLE	ETABLISSEMENT	N° SIRET
ALSACE	BAS-RHIN	STRASBOURG	KLEBER	62850089400017
BOURGOGNE	SAÔNE-ET-LOIRE	TOURNUS	LES ARCADES	49958334200013
BRETAGNE	FINISTERE	MORLAIX	DIALOGUES	50408287600013
CENTRE	LOIRET	ORLEANS	LEGEND BD	44837110400028
HAUTE-NORMANDIE	EURE	EVREUX	GIBERT JOSEPH	56365061300034
HAUTE-NORMANDIE	EURE	VERNON	LA COMPAGNIE DES LIVRES	44885939700029
ÎLE-DE-FRANCE	PARIS	PARIS	DELAMAIN	61203566700015
ÎLE-DE-FRANCE	PARIS	PARIS	LE DIVAN	57219879400024
ÎLE-DE-FRANCE	PARIS	PARIS	LIBRAIRIE DE PARIS	58210524300015
ÎLE-DE-FRANCE	PARIS	PARIS	CHANTELIVRE	30057023100013
ÎLE-DE-FRANCE	PARIS	PARIS	LA PROCURE	54200597000018
MIDI-PYRENEES	AVEYRON	ESPALION	PONT VIRGULE	50439487500018
MIDI-PYRENEES	TARN	ALBI	GUILLOT	44757382500018
NORD-PAS-DE-CALAIS	PAS-DE-CALAIS	BOULOGNE-SUR-MER	L'HORIZON	44529979500010
PACA	BOUCHES-DU-RHÔNE	ARLES	ACTES SUD	34088397400016
PACA	BOUCHES-DU-RHÔNE	MARSEILLE	MAUPETIT	41847392200015
PACA	HAUTES-ALPES	GAP	SILOÉ LIBRAIRIE ALPINE	40199995800010
PAYS-DE-LA-LOIRE	MAINE-ET-LOIRE	ANGERS	AU REPAIRE DES HEROS	51818133400013
PAYS-DE-LA-LOIRE	SARTHE	LE MANS	RECREALIVRES	50480009500011
POITOU-CHARENTES	DEIX-SEVRES	NIORT	LA LIBRAIRIE DES HALLES	49223339000029
POITOU-CHARENTES	VIENNE	POTTIERS	GIBERT JOSEPH	35167247200021
RHÔNE-ALPES	ISERE	GRENOBLE	LE SQUARE	3139433600014
RHÔNE-ALPES	RHONE	LYON	TERRE DES LIVRES	47785973000012
RHÔNE-ALPES	SAVOIE	AIX-LES-BAINS	LIBRAIRIE DES DANAIDES	44797658000012

30-12-11

F. Meunier